



# Mairie de Haute-Isle

Département du Val d'Oise  
Arrondissement de Pontoise  
Canton de Magny-en-Vexin

## ARRETE DE CIRCULATION

2026/03

### Le maire de la commune de HAUTE ISLE

**Vu** les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de la route ;

**Vu** les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

**Vu** la demande de la société DOMOBAT -Tech Izarbel 2 allée Théodore Monod 64210 BIDARD en date du 12/02/2026.

**Vu** l'intérêt général ;

**Considérant** que pour permettre l'exécution des travaux de petit carottage avant travaux pour analyse amiante/HAP uniquement sur enrobés, un chantier mobile de rapide intervention sans gêne de stationnement ou de circulation, et afin de sécuriser les usagers de la route, sur la Route Départementale n° 913, au 58 route de la vallée 95780 Haute-Isle, selon le plan joint, du 23/02/2026 au 23/03/2026, il y a lieu de réglementer la circulation, dans un but de sécurité publique aux alentours ;

**Considérant** qu'il faut assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de la personne chargée de leur réalisation, et les usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes ;

### ARRETE :

#### Article 1 :

La circulation et le stationnement des véhicules ne sera pas modifiée sur la voie suivante : 58 Route de la vallée, Route Départementale 913 et ce, du 23/02/2026 au 23/03/2026.

#### Article 2 :

La largeur de la voie sera maintenue et la pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique du chantier sera effectuée par le demandeur.

#### Article 3 :

M. le commandant de gendarmerie de Magny en Vexin est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Haute Isle, le 13 février 2026

Le Maire,

Alan FERRARD

